

**COMMUNE DE MALZÉVILLE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 2 AVRIL 2015**

**Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle**

**Conseillers municipaux en exercice : 29**

**Membres présents à la séance :** Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND-DRIRA, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean-Yves SAUSEY, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA.

**Votants : 29**

**Conseillers absents - excusés :** Jessica NATALINO, Pascal PELINSKI, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Elisabeth SERIN, David CARABIN.

**Procurations :** Jessica NATALINO à Stéphanie GRUET  
Pascal PELINSKI à Jean-Pierre ROUILLON  
Béatrice BAURAIN De BERNARDO à Marie-José AMAH  
Elisabeth SERIN à Bertrand KLING  
David CARABIN à Baptiste PAVOT

**Secrétaire de séance :** Daniel THOMASSIN

**Date convocation :** 27 mars 2015

**N° 2015-013**

**Objet :** Projet de territoire du quartier Saint Michel Jéricho-Grands Moulins

**Rubrique :** 8.5

**Rapporteur :** Philippe ROLIN

La nouvelle géographie prioritaire (dans le cadre du décret du 03 juillet 2014 relatif à la liste des quartiers et à la détermination des périmètres établie par l'Etat) fait ressortir un quartier à l'échelle des trois communes de Saint-Max, Malzéville et Nancy, d'une population de 3 072 habitants, représentant 1 483 ménages, et dont le revenu médian atteint 11 600 euros par unité de consommation (soit en-dessous du seuil de 11 700 €, critère retenu par l'Etat pour définir les quartier politique de la ville).

La Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine repose sur trois piliers :

- Assurer, conforter et encourager le lien social
- Améliorer la vie quotidienne des habitants et leur cadre de vie
- Accompagner et conforter l'emploi local, soutenir l'insertion professionnelle.



ville de Nancy,



**Saint Michel /Jéricho/ Grands Moulins**

**Projet de territoire des villes de**

**Malzéville,**

**Nancy,**

**Saint Max.**

## Saint-Michel - Jéricho / Grands Moulins : SMJ-GM

La nouvelle géographie prioritaire, (dans le cadre du décret du 03.07.2014 relatif à la liste des quartiers et à la détermination des périmètres établie par l'Etat), fait ressortir un quartier à l'échelle des trois communes de Saint-Max, Malzéville et Nancy, d'une population de 3 072 habitants, représentant 1 483 ménages, et dont le revenu médian atteint 11 600 euros par unité de consommation (soit en-dessous du seuil de 11 700 €, critère retenu par l'Etat).

Ce territoire se compose :

- du quartier intercommunal Saint-Michel Jéricho sur Malzéville et Saint-Max géré par le SIVU, classé en Zone Urbaine Sensible depuis 1996 et faisant partie d'un des sept sites du Projet de Renovation Urbaine (PRU) du Grand Nancy : SMJ ;  
Le quartier, coupé par le viaduc Louis Marin, a connu une première phase de rénovation urbaine dans les années 90 (démolition et privatisation de logements sociaux). Avec le PRU en phase d'achèvement, l'architecture du site est transformée et la structure de la population modifiée. Des livraisons de logements viennent d'avoir lieu (Alexandre 1<sup>er</sup>) et des constructions sont encore à venir (Alexandre 1<sup>er</sup>, Mourion). Des travaux de réhabilitation énergétique d'immeubles sont en cours (Jéricho).
- d'un nouveau secteur dénommé Grands Moulins (commune de Nancy) situé aux limites de Saint-Michel Jéricho, séparé par la Meurthe et relié par le viaduc Louis Marin, équipement public communautaire : GM.  
Ce quartier est situé à l'Est de Nancy, aux portes du centre ville. Entre Meurthe et canal, le quartier reste encore marqué par le passé industriel, avec la présence au nord du site Alstom, la proximité à l'Est des Grands Moulins, encore en activité, les cristalleries Daum et Nordon.

La population du quartier SMJ-GM est répartie à 58,8 % sur GM et 41,2 % sur SMJ, et révèle des disparités de profil entre ces deux secteurs, selon les tranches d'âge :

- la part des moins de 18 ans sur SMJ représente 24,3 % de la population de ce secteur, alors qu'elle représente 20,5 % sur le secteur GM ; (au total pour le quartier cette tranche d'âge représente 22 %),
- la part des 65 ans et plus sur SMJ représente 12,5 %, contre 10,8 % sur GM (au total 11,5 %).

La part des ménages composés d'une seule personne est de 52,1 % à GM, contre 37 % à SMJ (au total 46,3%) alors qu'elle est de 46,5 % pour le Grand Nancy.

Le parc d'habitat social est beaucoup plus important sur SMJ que sur GM, avec une part de 792 logements HLM, contre 185 sur GM.

Du point de vue des revenus, la part des ménages à bas revenus sur le quartier est de 41,3 %, proportion plus importante sur le secteur GM (43,5 %), que sur celui de SMJ (37,7 %).

Cela peut s'expliquer entre autres par la présence sur GM d'un foyer d'hébergement ADOMA rue Lemire, structure qui héberge un large public en difficultés économiques et sociales et qui infléchit le niveau de revenu à l'échelle de ce secteur.

Cependant le quartier nancéien de ce territoire bénéficie d'un autre type d'habitat, composé essentiellement de maisons individuelles avec des propriétaires occupants, ce qui entraîne une diversité et favorise la mixité sociale qu'il s'agit de conforter.

Pour SMJ, et pour l'analyse entre les deux secteurs, il convient de relativiser les données actuelles notamment de population et de revenus, tronquées par l'absence de la population résidant sur la partie maxoise liée au PRU.

En termes d'équipements publics et de services aux habitants, le quartier dispose :

- d'un équipement public au cœur de SMJ (qui regroupe un centre social, une crèche et un espace associatif notamment dédié à un lieu d'accueil des personnes isolées), un cabinet médical, une supérette et quelques commerces à proximité (qui feront prochainement l'objet d'une transformation, par le biais d'une opération conduite avec l'EPARECA), une annexe de MJC sur GM, quelques commerces de proximité, une entreprise d'insertion,
- d'écoles à proximité immédiate : écoles maternelles Jéricho (Malzéville) et Mac Mahon (Nancy), écoles élémentaires Pasteur (Malzéville) et St-Georges (Nancy), groupe scolaire Pierre et Marie Curie ( Saint Max),
- du Centre Médico Social pour les secteurs de Malzéville et Saint Max.

Concernant les équipements de sports-loisirs, le niveau d'équipement est assez similaire entre les deux secteurs : un city-stade à Nancy, une aire de jeux sports-loisirs pour Saint-Michel Jéricho, les deux situés en bord de Meurthe avec voie piétonne-cyclable propice aux promenades et à la liaison avec le reste de l'agglomération. La partie de GM est en limite du parc renommé de Nancy, La Pépinière, qui demeure moins accessible pour les habitants de SMJ.

### **Un projet de territoire à l'interface de trois communes**

## **Pilier 1 : Assurer, conforter et encourager le lien social**

### **Santé : une action proche des habitants en lien avec le Contrat Local de Santé**

- **Améliorer le recours aux droits sociaux, renforcer l'accès à l'offre de prévention médicalisée (dépistage et campagne de vaccination) :** Améliorer la connaissance et l'information des dispositifs auprès des partenaires associatifs et des habitants du quartier.  
Exemple d'actions :  
Programme "mutuelle réseau".
- **Renforcer la pratique de l'activité physique :**  
Favoriser les attitudes favorables à la pratique.  
Exemple d'actions :  
Programme des activités physiques réalisées par le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) dans les centres sociaux,  
Programme sportif proposé par les communes,  
Information/animation d'activités sur l'Aire de jeux sports-loisirs + chemin du Mourion avec modules sport.
- **Renforcer l'adoption de comportements alimentaires favorables à la santé :**  
En favorisant la consommation de fruits et légumes, l'équilibre nutritionnel.  
Exemple d'actions :  
Offre de fruits dans les écoles avec l'opération «un fruit pour la récré »,  
Ateliers nutrition.
- **Lutter contre les conduites addictives :**  
Développer l'information sur les ressources existantes et renforcer les compétences et connaissances des intervenants auprès du public.  
Exemple d'actions :  
Formation-action des acteurs du quartier.
- **Territorialiser la politique de santé :**  
Extension de l'Atelier Santé Ville (ASV) existant pour Saint Michel Jéricho, à l'échelle du quartier.

## Soutenir la jeunesse

- **Contribuer à la réussite sociale et scolaire des enfants et des jeunes :**

Mobiliser les actions et ressources des communes au bénéfice de tous les enfants scolarisés, faciliter la coordination de l'offre territoriale œuvrant à la réussite scolaire et éducative.

Exemple d'actions :

Organisation des temps scolaires et périscolaires (projet des écoles, classes transplantées, réforme du temps scolaire,...),

Articulation et complémentarité des actions financées Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), Réseau d'Ecoute, d'Appui et

d'Accompagnement des parents (REAAP),...),

Dispositif de Réussite Educative à l'échelle du quartier (existant à Nancy).

Faciliter l'usage des Nouvelles Technologies de l'Information et la Communication (NTIC) et des solutions numériques pour l'apprentissage au bénéfice des familles.

Exemple d'actions :

Séances informatiques dans la salle multimédia du centre social.

- **Soutenir le secteur associatif :**

Accompagner les associations.

Exemple d'actions :

Mutualisations et échanges de pratiques possibles et à venir,

Critères d'attribution des subventions, programmation annuelle des animations sur le quartier,

Espace dédié aux associations dans le quartier (Espace CHAMPLAIN maison Marie BOUR),

Aide au montage de projet et recherche de financement.

- **Favoriser la découverte et l'apprentissage de pratiques sportives des jeunes et des adolescents :**

Permettre aux jeunes de découvrir un maximum d'activités sportives.

Exemple d'actions :

Accompagnement vers les sports de combat.

Animations sportives développées dans le cadre périscolaire et à l'occasion des Centres de Loisirs Sans Hébergement,

Stages sportifs,

Promotion des politiques tarifaires (piscine),

Restructuration du gymnase Bazin.

- **Accompagner les jeunes dans les loisirs et le temps libre**

Exemple d'actions :

Accompagnement par le centre social, la MJC,

Opérations Ville Vie Vacances,

Pass'sport culture.

- **Soutenir l'offre culturelle :**

Renforcer les actions en faveur de l'accès à la culture.

Exemple d'actions :

Développer le rayonnement du Livre sur la Place dans le quartier, actions lecture,

Organiser visite des lieux culturels ("Parcours Poirel", Douëra, Château centre culturel, Foyer Culturel Gérard Léonard),

Promouvoir la politique de tarification,

Développement d'un « pass sénior » facilitant l'accès aux offres socioculturelles et sportives de la ville de Nancy

- **Favoriser l'accès à la culture et informer les habitants sur l'offre et les équipements culturels : renforcer l'essaimage territoriales des actions communautaires et maintenir les équipements culturels de qualité et de proximité :**

Permettre aux habitants d'identifier les lieux de culture et d'animation pour favoriser l'accès aux sites et les faire exister.

Exemple d'actions

Diversifier les sources d'information (programmes communaux, sites internet...), médiatiser, relayer les événements passés et à venir.

Renforcer l'essaimage territorial des actions d'agglomération.

Exemple d'actions

Politique décentralisée du Grand Nancy en matière de sport et de loisirs ( offre de places gratuites),  
Délocalisation du "Livre sur la place",  
Opérations liées au Nancy Jazz Pulsations.

## Développer les solidarités

- **Accompagner les politiques familiales :**

Développer et favoriser l'échange enfants/parents.

Exemple d'actions :

Développer des ateliers parents-enfants au sein des structures d'accueil (Café joujou),

Pérenniser les structures d'accueil petite enfance installées à proximité (crèche et halte garderie).

Conforter et ouvrir l'école Mac Mahon sur le quartier :

Exemple d'actions :

Réalisation de jardins partagés,

Ouverture d'une salle polyvalente,

Réalisation de projets intergénérationnels.

- **Soutenir les personnes fragilisées et lutter contre la précarité :** Poursuivre

## **l'accompagnement spécifique des personnes fragilisées.**

Exemple d'actions :

Ateliers collectifs autour de la gestion du budget et de l'équilibre alimentaire  
avec les partenaires du quartier,  
Mobilisation du droit commun sur les aides apportées par les Centres  
Communaux d'Actions Sociales,  
Développement d'un partenariat entre la banque de France et le CCAS de la ville  
pour mettre en place des modalités partagées de lutte contre le surendettement.(  
ville de Nancy)

- **Soutenir l'insertion sociale et professionnelle des personnes fragilisées :**  
Accompagner les demandeurs d'emploi de longue durée.

Exemple d'actions :

Mettre en relation les différents acteurs et structures liés à l'insertion sociale  
et professionnelle.

- **Lutter contre l'isolement des personnes âgées :**  
Développer les biens et les services permettant de mieux vieillir :

Exemple d'actions :

Faciliter le maintien des personnes à domicile (domotique),  
Parcours résidentiels adaptés,  
Aide à la personne.

## **Sécuriser la vie au domicile des séniors.**

Exemple d'actions :

Action « téléphon'age »,  
Programme d'actions séniors,  
Action des médiateurs.  
Restructuration du foyer de personnes âgées « Chevardet »

- **Lutter contre l'isolement :**  
Proposer un lieu d'accueil d'écoute et d'échanges.

Exemple d'actions :

Lieu d'accueil de la Maison et son jardin au sein de l'espace CHAMPLAIN,  
Programmation d'activités en fonction des besoins (Ensemble).



## **Pilier 2 : Améliorer la vie quotidienne des habitants et leur cadre de vie**

### **Habitat et cadre de vie**

- **Lutter contre l'enclavement et le manque de cohésion et entre les secteurs du quartier :**

Créer une grande liaison urbaine « mobilité douce » sur un axe Est-Ouest pour une meilleure cohésion urbaine et sociale.

Exemple d'actions :

- Construction d'une passerelle,
- Création d'une voie piétonne traversante permettant d'accéder à la passerelle.

Structurer, autour du boulevard urbain, la liaison nord/sud des Rives de Meurthe pour connecter le quartier aux portes d'entrée de l'agglomération.

Exemples d'actions :

- Réaliser des tronçons connectés de cet axe structurant,
- Organiser les constructions en front bâti autour de cet axe.

Favoriser la mobilité et l'usage des équipements publics et services inter-quartier.

Exemple d'actions :

- Développement des offres de mobilités (vélo, pédibus...).

- **Poursuivre la politique d'habitat entreprise sur le quartier :**

Favoriser la mixité sociale.

Exemple d'actions :

- Développer le logement privé (ville de Nancy),
- Développer le logement pour des publics spécifiques.

- **Faciliter les parcours résidentiel :**

Assurer une meilleure adéquation de la taille des logements aux besoins des ménages.

Exemple d'actions :

- Etude des parcours résidentiels,
- Veille sociale et commissions d'attribution des logements.

- **Lutter contre la précarité énergétique :**

Informersur les consommations d'énergie et les énergies renouvelables et accompagner les ménages.

Exemple d'actions :

- Accompagnement des associations dans les dispositifs et actions existants,

Développement de l'information auprès des habitants, un défi énergie,  
Suivi des consommations de ménages après réhabilitation énergétique.

- **Confirmer les habitants dans leur fonction d'expert au quotidien :** Associer les habitants dans l'observation des usages des bâtiments et des espaces publics, permettre l'appropriation des espaces par les habitants.

Exemple d'actions :

Réunions de proximité, diagnostic en marchant, cahier de doléances,  
consultation et enquêtes publiques,  
Organisation d'événements festifs et conviviaux, soutien aux initiatives associatives.

## Ecocitoyenneté

- **Développer les formes de participation des habitants**

Exemple d'actions :

Comité/conseil de quartier,  
Création du conseil citoyen à l'échelle du quartier.

- **Réduire les consommations d'eau :**

Informersur la consommation en eau et sur les circuits de récupération.

Exemple d'actions :

Actions d'éducation et de sensibilisation,  
Entretien des espaces verts, récupération d'eau pour les jardins.

- **Eviter la production de déchets et encourager le recyclage :**

Poursuivre la mise en place du tri sélectif, sensibiliser les habitants pour l'appropriation des équipements installés, diminuer les dépôts sauvages de déchets et d'encombrants.

Exemple d'actions :

Sensibilisation et actions d'éducation avec la maison de la propreté,  
Action de sensibilisation sur l'utilisation des déchetteries,  
Actions de compostage collectif,  
Chantier d'insertion intercommunal sur l'entretien des berges de Meurthe.

- **Développer les pratiques de jardinage / fleurissement / bricolage dans le quartier :**

Accompagner et soutenir les démarches collectives ou individuelles, permettre la réalisation de petits travaux d'entretien et services adaptés pour maintenir son logement en état.

Exemple d'actions :

Temps de formation, informations liées aux jardins et ou du fleurissement,  
Ateliers pédagogiques de bricolage,  
Soutien des actions portées par les associations.

## **Pilier 3 : Accompagner et conforter l'emploi local, soutenir l'insertion professionnelle**

### **Accompagner et conforter l'emploi local**

- **Favoriser le maintien de l'activité économique et promouvoir la création d'entreprises**  
Exemple d'actions :
  - Finaliser le projet EPARECA (Saint-Max),
  - Projet de mise aux normes des cellules commerciales existantes (Nancy),
  - Soutenir entreprise d'insertion.
  
- **Soutenir, aider, renforcer la dynamique économique existante : Favoriser la mise en relation entre l'offre et la demande.**  
Exemple d'actions :
  - Forum emploi territorialisé,
  - Informé sur les différents dispositifs existants (contrats aidés).
  
- **Poser les conditions d'une fonction de veille de proximité (observation partagée du tissu socio-économique local, du marché de l'emploi ...) :** Disposer d'une photographie par commune dans les domaines de l'emploi, l'insertion professionnelle, l'accompagnement et la formation.  
Exemple d'actions :
  - Observatoire (Maison De l'Emploi) et partage de l'information,
  - Réflexion sur les modalités de création d'un groupe de travail local (réseau des professionnels) pour assurer un relais auprès des habitants.
  
- **Favoriser l'intégration du quartier à la dynamique entrepreneuriale de l'ATP Rives de Meurthe**  
Faciliter les échanges entre ATP et entreprises / habitants du secteur pour une dynamique territoriale commune  
Exemples d'action :
  - Cafés d'échanges sur des thématiques variées
  - Association à des manifestations ou des réflexions (ex : PDIE) portées par l'ATP,...
  - Immersion et découverte en entreprise via les forces économiques du quartier (entreprises, CNFPT, écoles supérieures,...), à destination des demandeurs d'emploi, des jeunes en recherche de stage, des créateurs d'entreprises, des étudiants,...

## Accompagner et soutenir l'insertion professionnelle

- **Soutenir l'insertion professionnelle des jeunes :**

Promouvoir les formations en alternance, faciliter l'orientation professionnelle des jeunes.

Exemple d'actions :

- Développer des partenariats avec les écoles et les universités,
- Informers les jeunes et les familles sur l'alternance,
- Proposer les baromètres des métiers qui recrutent,
- Poursuivre l'accueil d'apprentis dans les collectivités,
- Permettre l'accueil de stagiaires dans les collectivités.

- **Apporter une aide, un soutien à l'insertion professionnelle des publics : Lever les freins à l'insertion professionnelle et contribuer à l'épanouissement des publics.**

Exemple d'actions :

- Proposer des solutions d'aide à la mobilité,
- Développer des programmes spécifiques Actions Territoriales d'Accompagnement vers la formation en Lorraine (ATAL),
- Poursuivre la réalisation de chantiers jeunes,
- Poursuivre et développer les clauses du mieux disant social,
- Poursuivre l'accueil de bénéficiaires de contrats aidés.

- **Conjuguer développement économique et développement social pour les habitants :**

Favoriser la mise en relation entre l'offre et la demande.

Exemple d'actions :

- Informers des différents dispositifs existants,
- Favoriser la mise en contact entre demandeurs et acteurs économiques,
- Favoriser les manifestations et événements mettant en valeur les acteurs économiques existants,
- Développer et soutenir les pépinières d'entreprises (Nancy).

Soutenir les actions menées en lien avec les ATP (Association, Territoire, Projet) de proximité.

Exemple d'actions

- Programmer des actions annuelles de développement économique et emploi.
- Appuyer le développement et/ ou l'extension des ATP.

## Les conseils citoyens

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 prévoit de faire une place centrale aux habitants et aux acteurs locaux.

Dès l'article 1, la loi définit la place des habitants comme étant les premiers bénéficiaires de la politique menée et met en avant l'enjeu de co-construction de la politique de la ville.

Ainsi, la première phrase indique que *«la politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants»*.

Le but de cette politique est triple :

- assurer l'égalité entre les territoires,
- réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leur unité urbaine,
- améliorer les conditions de vie de leurs habitants».

Le pouvoir d'agir des habitants dans les quartiers **définis par la nouvelle géographie prioritaire réforme prioritaire de la politique de la ville**, sera renforcé grâce aux **«conseils citoyens» correspondant au territoire St Michel, Jéricho, Grands Moulins**

Les objectifs poursuivis par ces conseils consistent à :

- Favoriser la prise de parole,
- garantir la place des habitants dans toutes les instances de pilotage du contrat de ville,
- créer un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants,
- mais aussi assurer le renouvellement démocratique et la recréation d'un lien trop souvent distendu entre les habitants et les institutions.

C'est l'article 7 de ladite loi (intitulé «conseil citoyen») qui **précise les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement de cette «instance»**.

Le conseil citoyen est une instance obligatoire pour tout territoire en quartier prioritaire politique de la ville.

*« Ces conseils citoyens doivent être mis en place, selon la loi, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Idéalement il est prévu de créer un conseil citoyen par quartier prioritaire mais cela doit être validé localement ».*

Ils seront paritaires et composés de deux collègues :

- un collègue « habitants » constitué à partir d'un tirage au sort sur une ou plusieurs listes globales d'habitants et une liste de volontaires, *(pour partie, à partir d'une*

*liste composée de volontaires identifiés suite à un appel à candidatures largement diffusé.*

*Afin de s'assurer de la constitution du collège «habitants» dans le format prévu, le tirage au sort devra permettre de retenir un nombre important d'habitants intégrant une liste complémentaire en cas de défection).*

- un collège constitué des associations et acteurs locaux : *responsables d'associations (et collectifs implantés dans le quartier) et acteurs locaux (« acteurs de terrain exerçant une activité professionnelle ou non lucrative au sein du quartier, n'ayant pas de lien direct avec l'un des acteurs institutionnels du contrat de ville ». De plus, les associations et acteurs locaux susceptibles de composer le collège qui leur est dédié sont identifiés à l'issue d'un appel à candidatures largement diffusé. Si le nombre de volontaires excède la part réservée à ce collège au sein du conseil citoyen, il peut être procédé à un tirage au sort. Les associations et collectifs d'habitants déjà constitués (associations de locataires, associations de parents d'élèves, collectifs citoyens, etc.) pourront être représentés au sein de ce collège).*

*Enfin, les « conseils citoyens exercent leur action en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et inscrivent leurs actions dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité».*

La liste des membres des conseils citoyens est transmise au Préfet. Après consultation des Maires et du Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, celui-ci vérifie la compatibilité de la liste avec les principes posés dans le présent cadre de référence. Il prend ensuite un arrêté qui :

- fixe la composition du conseil citoyen ainsi que la liste complémentaire ;
- reconnaît, le cas échéant, la qualité de structure porteuse du conseil citoyen à la personne morale chargée d'assurer son fonctionnement.

*« L'Etat apporte son concours à leur fonctionnement ». Les contrats de ville «définissent un lieu et des moyens dédiés pour le fonctionnement des conseils citoyens ainsi que des actions de formation»<sup>1</sup>.*

---

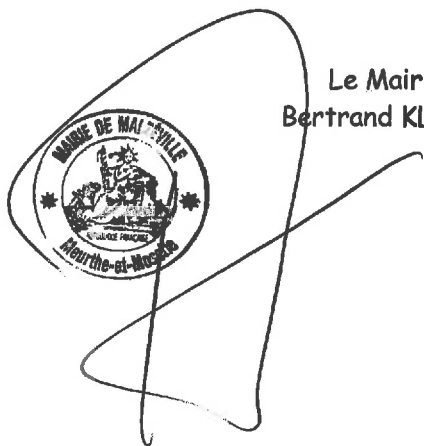
<sup>1</sup> **Conseils citoyens cadre de référence**, Ministère des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports



Ces thématiques sont déclinées dans le projet de territoire construit en lien avec les villes de Malzéville et Saint-Max, donc le SIVU, pour le quartier Saint-Michel Jéricho, ainsi que la ville de Nancy pour le quartier Grands Moulins. Vu l'avis favorable de la Commission Solidarité du 24 mars 2015, il est demandé au conseil municipal de donner son accord sur le projet de territoire des Villes de Malzéville, Saint-Max et Nancy, et proposé en annexe.

**Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ**

- **DONNE** son accord sur le projet de territoire des Villes de Malzéville, Saint-Max et Nancy.

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the official seal of the commune of Malzéville.

Le Maire,  
Bertrand KLING.